

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD79

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 36

À la deuxième phrase de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« ces acquisitions peuvent également être réalisées »

les mots :

« l'établissement peut également réaliser ces acquisitions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.